



*Date de dépôt : 25 janvier 2023*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite urgente de Marjorie de Chastonay :**  
**Funérailles d'Ali Reza Rahimi et « panier à salade »**

En date du 16 décembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Lors des funérailles d'Ali Reza Rahimi, mardi dernier 13 décembre 2022, à Carouge, un camion bleu de la police et des policiers ont stationné en face de l'entrée du cimetière sur un espace piéton.*

*Les personnes se rendant à ces funérailles ont été profondément choquées par cette présence et le non-respect de ce moment de deuil.*

***Qui a pris cette décision de mettre en place ce dispositif ?***

*Cela signifie-t-il qu'on assimile les proches de ce Monsieur, dont beaucoup appartiennent à la communauté afghane, mais aussi à la communauté suisse, à de dangereux manifestants ?*

*Nous rappelons que ces mêmes personnes avaient par ailleurs démontré un grand sens civique en manifestant dans le calme et de manière ordonnée jeudi passé (8 décembre 2022).*

*Cela n'est-il pas incongru et surtout relevant d'une représentation erronée des décideurs ?*

*Cette décision n'est-elle pas propre à contribuer à des représentations stigmatisantes ?*

*Est-ce que les autorités peuvent nous assurer qu'à l'avenir cette situation ne se reproduira pas et que les personnes en deuil pourront enterrer les leurs avec tout le respect qui leur est dû ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'émotion, compréhensible, suscitée par le décès de M. Ali Reza Rahimi dans les circonstances dramatiques que l'on connaît, a laissé présager, selon l'appréciation de la police d'un point de vue opérationnel, d'un éventuel débordement qu'il convenait, le cas échéant, d'encadrer.

Dès lors, celle-ci a décidé du dispositif approprié en la circonstance.

Ce dispositif visait à garantir l'accès et le bon déroulement de la cérémonie en cas de très forte affluence. Il n'est pas exceptionnel que la police déploie un dispositif pour des obsèques de grande envergure pouvant générer, entre autres, des problèmes de circulation routière.

La police veille bien entendu dans ces situations, qui peuvent susciter des réactions du fait de sa présence, à adopter toute la discrétion nécessaire au respect du défunt et de ses proches endeuillés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA